

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/mort-du-principal-de-lisieux-stephane-vit...>

De

3 min read

Mort du principal de Lisieux : Stéphane Vitel a succombé à une crise cardiaque - France Bleu

Sa mort le 11 août 2023 avait déclenché un émoi considérable. **Stéphane Vitel, 48 ans, avait été retrouvé inanimé dans le hall administratif de son collège**. Il était intervenu suite au déclenchement de l'alarme anti intrusion à 6 heures du matin. La police judiciaire avait été saisie de l'enquête. Rapidement, les deux personnes qui avaient déclenché cette alarme en s'introduisant dans le collège avaient été interpellées. L'examen des téléphones de ces deux jeunes avait permis d'établir qu'ils étaient déjà repartis à l'arrivée de Stéphane Vitel. Ce jeune majeur et ce mineur ont été mis en examen pour intrusion et dégradation.



Près de quatre mois après le drame, Joël Garrigue, procureur de la République de Caen, en charge de l'enquête, **écarte l'hypothèse de la présence d'une troisième personne dans l'établissement**.

Pas de troisième personne à l'intérieur

*"L'alarme anti intrusion a déclenché un seul capteur, celui situé au niveau de la porte fracturée. Si quelqu'un s'était déplacé dans le collège, **d'autres capteurs se seraient déclenchés, ce n'est pas le cas**",* détaille le procureur.

Concernant les bruits de pas que les deux intrus disent avoir entendus, Joël Garrigue indique que l'un des deux a déclenché l'alarme incendie, ce qui a provoqué **la fermeture des portes coupe-feu**. *"Ces dernières se ferment de manière séquentielle, les bruits pourraient correspondre à ce qu'ils disent avoir entendu."*

Quant aux lumières aperçues dans l'établissement depuis l'extérieur, *"régulièrement le système de déclenchement automatique se met en marche à cause, par exemple, d'un oiseau ou d'un insecte, ça ne prouve pas qu'il y avait quelqu'un d'autre à l'intérieur"*, poursuit le procureur.

"Nous ne sommes probablement pas face à un crime"

À ce stade des investigations, Joël Garrigue indique que *"nous ne sommes probablement pas face à un crime"*. Les premiers éléments de l'autopsie avaient révélé la présence d'une pathologie cardiaque non diagnostiquée. *"Les éléments médico-légaux penchent en faveur d'une cause naturelle de la mort. Stéphane Vitel n'a pas subi d'agression physique. Il a plutôt été victime d'un problème cardiaque."* Des lésions cutanées assez minimales avaient été relevées sur le corps du principal, ainsi qu'un traumatisme crânien, mais qui ne pouvaient pas *"à eux seuls avoir causé le décès"*, indiquait Joël Garrigue dès le 16 août.

Les investigations vont se poursuivre sur d'autres aspects. *"Sur des problèmes qu'il aurait pu connaître, selon son épouse, dans son précédent établissement. Également sur cette voiture qu'elle déclare avoir vu passer en trombe devant le collège alors que son mari était à l'intérieur."* Une épouse qui a été reçue en début de semaine par le juge d'instruction.